



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

DIMANIN A

Version 1.1

Date de révision: : 07/10/2008

Date d'impression : 07/10/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom du produit : **DIMANIN A**

Utilisation : Anti-mousses et algues

Société : Nufarm S.A.S.
28, Boulevard Camélinat - BP 75
F-92233 GENNEVILLIERS Cedex
FRANCE
Tél: 01 40 85 50 50
Fax: 01 40 85 50 60
E-mail:francoise.galland@fr.nufarm.com

Numéro de téléphone : 01 40 85 51 15

Téléphone INRS : 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Nocif en cas d'ingestion.
Provoque des brûlures.
Très toxique pour les organismes aquatiques.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Concentré soluble (SL)
C12-C16 Chlorure d'alkylbenzyl diméthyl ammonium 33 %

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	No.-EINECS	Classification		Concentration
C12-C16 Chlorure d'alkylbenzyl diméthyl ammonium	68424-85-1	270-325-2	C N	R21/22 R34 R50	33 %
Éthylène glycol	107-21-1	203-473-3	Xn	R22	0% - 5%

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Mettre la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.
Appeler immédiatement un médecin.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

DIMANIN A

Version 1.1

Date de révision: : 07/10/2008

Date d'impression : 07/10/2008

- Contact avec les yeux : Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et consulter un médecin.
- Ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau.
Ne PAS faire vomir.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Poudre sèche
Mousse
Dioxyde de carbone (CO2)
- Moyens d'extinction non-appropriés : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle.
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Autres informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes de nettoyage : Récupérer avec un produit absorbant inerte (ex sable, liant universel ...).
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.
- Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

DIMANIN A

Version 1.1

Date de révision: : 07/10/2008

Date d'impression : 07/10/2008

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans l'emballage d'origine.
Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle de l'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS		Valeur
Ethylène glycol	107-21-1	VLE	104 mg/m3
		VME	52 mg/m3

Équipement de protection individuelle

Protection des mains : Gants en nitrile

Protection des yeux : Écran facial

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

État physique : Liquide limpide

Couleur : jaune clair

Données de sécurité

Point d'éclair : > 100 °C



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

DIMANIN A

Version 1.1

Date de révision: : 07/10/2008

Date d'impression : 07/10/2008

pH : 6 - 9 Note: (en solution aqueuse)
Densité : env.1 g/cm³ à 20 °C
Hydrosolubilité : Note: soluble

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat
Dose: 200 - 2.000 mg/k
Remarques: Test sur la matière active

Toxicité aiguë par pénétration cutanée : DL50 rat
Dose: 400 - 2.000 mg/k
Remarques: Test sur la matière active

Irritation de la peau : Résultat: Corrosif

Irritation des yeux : Résultat: Corrosif

Sensibilisation : Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.
Remarques: Test sur la matière active

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour les poissons : CL50
Dose: 0,85 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques:
L'information se rapporte à la matière active technique

Toxicité pour les daphnies : CE50
Dose: 0,016 mg/l



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

DIMANIN A

Version 1.1

Date de révision: : 07/10/2008

Date d'impression : 07/10/2008

Durée d'exposition: 48 h
Remarques:
L'information se rapporte à la matière active technique

Toxicité pour les algues : IC50
Dose: 0,02 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques:
L'information se rapporte à la matière active technique

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

Numéro ONU : 1760
Description des marchandises : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
(C12-C16 Chlorure d'alkylbenzyl diméthyl ammonium)

Classe : 8
Groupe d'emballage : III
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8

IMDG

Numéro ONU : 1760
Description des marchandises : CORROSIVE LIQUID, N.O.S.
(C12-C16 Chlorure d'alkylbenzyl diméthyl ammonium)

Classe : 8
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8
No EMS Numéro : F-A,S-B



ICAO/IATA

Numéro ONU : 1760
Description des marchandises : CORROSIVE LIQUID, N.O.S.
(C12-C16 Chlorure d'alkylbenzyl diméthyl ammonium)

Classe : 8
Groupe d'emballage : III

Etiquettes : 8

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
Classement et étiquetage conformément à la réglementation de la Communauté Européenne :

Symbole(s)	:	 C  N	Corrosif Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) R	:	R21/22 R34 R50	Nocif par contact avec la peau et par ingestion. Provoque des brûlures. Très toxique pour les organismes aquatiques.
Phrase(s) S	:	S 2 S13 S20/21 S26 S28 S36/37/39 S45 S49 S57	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
Autres informations	:	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.	

Législation nationale

Stockage : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 1172

16. AUTRES DONNÉES



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

DIMANIN A

Version 1.1

Date de révision: : 07/10/2008

Date d'impression : 07/10/2008

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3

R21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.
